



ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC

PREMIÈRE SESSION

QUARANTE-DEUXIÈME LÉGISLATURE

Commission de l'aménagement du territoire

Rapport

Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi
d'intérêt privé n° 201 – Loi concernant la Ville de
Paspébiac
(Texte adopté sans amendement)

Procès-verbal de la séance du 13 juin 2019

Dépôt à l'Assemblée nationale :
n° 745-20190614

2019

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU JEUDI 13 JUIN 2019	1
REMARQUES PRÉLIMINAIRES	2
AUDITION	2
ÉTUDE DÉTAILLÉE	2
REMARQUES FINALES	3

Séance du jeudi 13 juin 2019

Mandat : Audition des intéressés et étude détaillée du projet de loi d'intérêt privé n°201 – Loi concernant la Ville de Paspébiac (Ordre de l'Assemblée le 15 mai 2019)

Membres présents :

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel), présidente

M^{me} Dansereau (Verchères), vice-présidente

M. Caron (Portneuf) en remplacement de M. Simard (Montmorency)

M. Dufour (Abitibi-Est), ministre des Forêts, de la Faune et des Parcs

M. Girard (Lac-Saint-Jean)

M^{me} Jeannotte (Labelle)

M^{me} Lecours (Lotbinière-Frontenac) en remplacement de M. Thouin (Rousseau)

M^{me} Nichols (Vaudreuil), porte-parole de l'opposition officielle en matière d'affaires municipales

M. Poulin (Beauce-Sud) en remplacement de M. Provençal (Beauce-Nord)

M. Roy (Bonaventure), député ayant présenté le projet de loi

M. Skeete (Sainte-Rose) en remplacement de M^{me} Guillemette (Roberval)

Autre député présent :

M. Nadeau-Dubois (Gouin)

Intéressée :

Ville de Paspébiac :

M^e Karen Loko, directrice du greffe et des affaires juridiques

Autre participant :

M^e Nicolas Paradis, sous-ministre adjoint, Ministère des Affaires municipales et de l'Habitation

La Commission se réunit à la salle Pauline-Marois de l'hôtel du Parlement.

À 12 h 11, M^{me} Thériault (Anjou-Louis-Riel) déclare la séance ouverte.

M. le secrétaire informe la Commission des remplacements.

REMARQUES PRÉLIMINAIRES

M. Roy (Bonaventure) et M. Dufour (Abitibi-Est) font des remarques préliminaires.

AUDITION

La Commission entend la Ville de Paspébiac.

ÉTUDE DÉTAILLÉE

Article 1 : Un débat s'engage.

Il est convenu de permettre à M^c Paradis de prendre la parole.

Le débat se poursuit.

Il est convenu de permettre à M. Nadeau-Dubois (Gouin) de prendre la parole.

M. Nadeau-Dubois (Gouin) soulève une question de règlement.

À la demande de M^{me} la présidente, M. Dufour (Abitibi-Est) retire ses propos.

L'article 1 est adopté.

Article 2 : L'article 2 est adopté.

Préambule : Le préambule est adopté.

Titre du projet de loi : Le titre du projet de loi est adopté.

M^{me} Thériault (Anjou–Louis-Riel) propose :

QUE la Commission procède à l'ajustement des références contenues dans les articles du projet de loi afin de tenir compte de la mise à jour continue du Recueil des lois et des règlements du Québec effectuée en vertu de la Loi sur le Recueil des lois et des règlements du Québec (chapitre R-2.2.0.0.2).

La motion est adoptée.

REMARQUES FINALES

M^{me} Nichols (Vaudreuil), M. Dufour (Abitibi-Est) et M. Roy (Bonaventure) font des remarques finales.

À 12 h 35, M^{me} la présidente lève la séance et la Commission, ayant accompli son mandat, suspend ses travaux quelques instants avant d'entreprendre un autre mandat.

Le secrétaire de la Commission,

La présidente de la Commission,

Original signé par

Original signé par

Dominic Garant

Lise Thériault

DG/ag

Québec, le 13 juin 2019